



DÉLIBÉRATION

du 12 novembre 2024

Présents : 18 Excusés : 7 6 pouvoirs Absents : / Votants : 24 En exercice : 25 ---	L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire . Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Maria COURTAY, Mme Estelle GOIMBAUD, Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, M. Fabrice PAYEN, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU Étaient absents excusés : M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Bruno CHICOISNE), Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Sandrine SUTEAU), Mme Türkan RENZO, (ayant donné pouvoir à Nadine YOU), Mme Isabelle LEAUTE (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON), Mme Rosalie OUTIN (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), M. Damien GUILLON, Assistaient également au titre des services : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX Secrétaire de séance : Antony AURILLON Date de la convocation : 6 novembre 2024
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le _____ Publiée, le _____ Notifiée, le _____	RESSOURCES HUMAINES Tableau des effectifs – création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

Madame le Maire expose au Conseil qu'un agent remplit les conditions statutaires (ancienneté dans son grade actuel et examen professionnel) pour bénéficier d'un avancement de grade en 2024. Madame le Maire propose donc considérant la valeur professionnelle, la manière de servir, l'investissement dans les missions qui sont confiées à l'agent concerné et considérant la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2021 arrêtant les lignes directrices de gestion pour la période 2021-2026 dans la Collectivité, de créer un poste d'avancement. L'agent concerné sera ensuite nommé dans son grade d'avancement par arrêté du Maire.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2021 arrêtant les lignes directrices de gestion pour la période 2021-2026 dans la Collectivité ;

Considérant l'avis du Bureau Municipal ;

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 31 octobre 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **SUPPRIME** à compter du 1^{er} décembre 2024 :
 - 🌐 1 poste d'adjoint technique à temps complet au pôle technique, service espaces verts.
- ▶ **CRÉE** simultanément :
 - 🌐 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au pôle technique, service espaces verts.
- ▶ **DIT QUE** les crédits correspondants sont prévus et inscrits au chapitre 012 du BP 2024.

**Le Maire,
Nadine YOU**

**Antony AURILLON
Secrétaire de séance**